

Conditions générales de vente

I. Objet

Les présentes conditions générales de vente, **CGV**, ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société **IDEPRO FORMATION**, consent au **client**, acheteur, (le « **Client** ») qui l'accepte, une **formation** et services connexes issus de l'offre de formations et services connexes de l'Organisme de formation (la « Formation »). Le **Client** et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes **CGV** sont complétées par le règlement intérieur accessible sur le site Internet www.idepro-formation.com.

Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve par le **Client** des **CGV**. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat du client.

Ces **CGV** sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.idepro-formation.com porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du **Client**.

II. Champs d'application

1. Ces **CGV** concernent les formations présentiellees et services connexes, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le **Client** à distance. Elles ne couvrent pas les prestations de formation et de services à distance, qui font l'objet de conditions spécifiques disponibles sur le site Internet www.idepro-formation.com. Les formations présentiellees peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du **Client**.
2. Les formations et services connexes concernées s'entendent des formations et évaluations proposées aux catalogues et sur le site de l'Organisme de formation www.idepro-formation.com (« Formations inter ») ainsi que des formations et évaluations organisées à la demande du **Client** pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« Formations intra »). Il est entendu que le terme "**Formation**" seul concerne chacun des types de Formations précités.

III. Modalités d'inscription et documents contractuels

Formation hors compte personnel de formation

1. La demande d'inscription est formalisée par un devis établi par l'organisme de formation par suite d'une demande du **client** réalisée par les moyens suivants :
 - Sur notre formulaire en ligne sur www.idepro-formation.com.
 - Par un contact téléphonique avec notre plateforme d'appel.
 - Par l'envoi d'un courriel.
2. L'organisme de formation transmet au **client** une proposition commerciale sous la forme d'un devis ainsi que le programme de formation. La signature du devis par le **client** vaut demande d'inscription.
3. A réception du devis signé, L'organisme de formation communique au **client** la convention de formation. Le **Client** devra retourner un exemplaire de la convention de formation signée, revêtu au besoin du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation. La signature de la convention de formation confirme l'inscription du **client** à la **formation**. Un accusé de confirmation de l'inscription est adressé au Client dans les 72 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription.
4. La confirmation d'inscription ne vaut pas confirmation de la tenue de la session de Formation.
5. Par son inscription à une formation, le **Client** déclare avoir pleinement connaissance et accepter les conditions tarifaires correspondantes, ainsi que les présentes CGV.
6. Le **Client** Entreprise reconnaît avoir pleinement connaissance du nombre maximum de participants que l'organisme admet pour une session de formation, précisé dans le devis et convention. L'organisme est en droit de refuser tout participant additionnel.
7. A confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours avant la Formation, le **Client** reçoit une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. L'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.
8. A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au **Client** : facture, copie de la liste d'émargement et attestation de formation

Formation sur le compte personnel de formation

Idepro formation, propose des offres de formation sur le site mon compte formation, dont le gestionnaire est la caisse de dépôt et de consignation. Notre organisme respecte les CGU <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation> et plus spécifiquement l'ensemble les modalités d'inscription de passation de commande des titulaires de Compte

personnel de formation. Il est rappelé que toute souscription via cette plateforme d'état entraîne l'acceptation des CGU associées.

1. Le titulaire du compte se positionne sur une formation proposée par notre organisme.
2. Notre organisme reçoit une notification de positionnement du titulaire sur une ou plusieurs formations proposées.
3. Notre organisme agréé ou confirme le positionnement du titulaire sur la formation et informe le titulaire des prérequis techniques et modalités pratiques de déroulement de la formation par mail.
4. Le titulaire confirme sa commande sur son espace personnel sur le site mon compte formation.
5. A l'achèvement de la formation, le stagiaire et notre organisme acte la réalisation de

IV. Modalités de Formation

1. L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
2. Les durées des formations sont précisées sur le site <http://www.idepro-formation.com> et sur les programmes de formations.
3. Pour la qualité de la formation, le Client s'engage à ne pas dépasser le nombre de participants prévu visée au point III-6 Un ou plusieurs participants supplémentaires pourront toutefois être acceptés, sous réserve de l'approbation de l'Organisme de Formation et d'une régularisation de la facturation aux conditions tarifaires prévues pour la Formation concernée.
4. Les Formations inter peuvent être assurées dans le Centre de formation ou dans un site extérieur. Les Formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (à minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur, un paperboard, une connexion internet).
5. Les participants des Formations réalisées dans les Centres de formation de IDEPRO FORMATION sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre, affiché dans le centre de formation.
6. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
7. L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un

document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

V. Prix de vente et conditions de règlement

1. Toute formation commencée est due en totalité.

2. Formation inter

Les prix des formations inter sont indiqués sur les devis et conventions de formation. Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente.

3. Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale (devis) adressée au Client. Les éventuels frais de locations de salle, frais de déplacements, restaurations et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

4. Les factures sont payables à réception de la facture - ou selon l'échéancier convenu, le cas échéant - par chèque, virement bancaire.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

5. En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

VI. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

1. L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours avant la date de la Formation.
2. Si l'Organisme de Formation se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie du formateur...), l'Organisme de Formation s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.
3. L'Organisme de Formation s'engage, en cas d'absence du formateur, à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de chaque prestation.
4. Sauf condition spécifique de vente négocié avec le client, l'organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objet du présent contrat. Toutes les obligations du client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation et l'Organisme de Formation demeure responsable à l'égard du client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

VII. Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

1. Annulation et report de formation en inter-entreprise
Conformément à article L6353-5 du Code du travail, Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation, **sans frais**, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation **au moins 10 jours ouvrés** avant la date de la Formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.
En cas d'annulation de sa participation par le Client **moins de 10 jours** ouvrés avant la date de début de la Formation, l'Organisme de formation **lui facturera 50%** du prix de la Formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la Formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

2. Annulation et report de formation en intra-entreprise

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation en intra-entreprise Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, **au moins 14 jours ouvrés** avant la date de la Formation.

Seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation **moins de 14 jours** ouvrés avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

VIII. Propriété Intellectuelle

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Il est formellement interdit aux clients stagiaires, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation, sauf accord exprès et écrit donné par la direction d'IDepro FORMATION

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

IX. Responsabilité

Les Formations en contrat avec l'Organisme de Formation sont celles explicitées dans les devis et conventions de formation. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle. Le Client est seul responsable de la consultation et du choix de la formation fournie par l'Organisme de Formation. La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée

X. Protection des données personnelles

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, l'organisme de formation met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la réalisation et le suivi des actions de formations et services connexes définis au présent contrat.

1. Le responsable du traitement des données.

Au sens des articles 24 du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, l'organisme de formation IDEPRO FORMATION dont les coordonnées sont en pied de page des présent CGV, agit en tant que Responsable de Traitement des données.

Les Données font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet : <https://idepro-formation.com/politique-de-confidentialite>.

2. L'identification des données collectées et traitées

L'organisme de formation est amené à collecter, consulter, utiliser, modifier, stocker et effacer des Données à Caractère Personnel (ci-après les « Données ») dans le cadre de ses activités commerciales et contractuelles. Ces données sont pour la plupart collectées directement auprès des personnes concernées, lorsqu'elles font une demande de renseignement, une demande de devis par l'intermédiaire de notre site Web, par mail, par téléphone.

3. L'organisme de formation collecte les données suivantes :

- Les données identitaires,
- Les données de contact,
- Les données de facturation et des modalités de paiement,

- Le détail des services et abonnements souscrits,
 - L'historique de la relation contractuelle,
4. L'organisme de formation utilise les données ci avant pour réaliser les opérations suivantes :
 - Les devis et contrats et conventions de formation et de services
 - Les facturations et actions de recouvrement
 - Les opérations commerciales de type Emailing
 5. L'organisme de formation peut être amené à modifier et annuler les données collectées dans le cadre :
 - Du traitement des demandes de droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement,
 - De la gestion des contentieux.
 6. Destination des données collectées
Les données collectées sont exclusivement exploitées par l'organisme de formation.
 7. Durée de conservation des données
Les données sont conservées pour une durée adaptée aux finalités des traitements et conformément à la législation et réglementation en vigueur.
Les données des clients sont conservées pendant la relation contractuelle, et peuvent être conservées pendant dix (10) ans après la rupture de la relation contractuelle pour respecter les obligations comptables et fiscales.
Les données des prospects personnes physiques peuvent être conservées jusqu'à trois (3) ans après le dernier contact émanant du prospect.
 8. Exercice de droits
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses Données à Caractère Personnel, et d'un droit à la limitation et à l'opposition au traitement de ces données. Ces droits peuvent être exercés en nous contactant par l'intermédiaire de notre fiche contact sur notre site internet ou par mail à l'adresse suivant : contact@idepro-formation.com

Les personnes disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

De plus, et depuis la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016, les personnes qui le souhaitent, ont la possibilité d'organiser le sort de leurs données après leur décès. Pour plus d'information sur le sujet : <https://www.cnil.fr/>.

XI. Dispositions générales

1. Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.
2. Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.
3. Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation et échanges entre les clients).
4. L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.
5. L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.
6. Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

XII. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et IDEPRO FORMATION à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunal De Commerce De Saint-Denis de La Réunion quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société IDEPRO FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.